



**ARRETE MUNICIPAL N°2022-64 du
09 décembre 2022**

Réglementant le stationnement et la circulation des véhicules,
rue Edouard Vaillant

Le Maire de Verneuil l'Étang,

VU la loi du 2 Mars 1982 modifiée,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L2213-1, L2213-2, L2213-3, L2213-4 et L2213-5,

VU le code de la route et notamment les articles : R225 R36 à R39,

VU l'arrêté interministériel du 24 Novembre 1967 modifié, relatif à la signalisation des routes et autoroutes,

VU l'instruction interministérielle sur la signalisation routière approuvée par l'arrêté du 22 Octobre 1963, modifiée par divers arrêtés subséquents, et notamment l'article : 55 du livre I – 4^{ème} partie,

CONSIDERANT la demande d'autorisation de stationnement pour déménagement au 9 TER B rue Edouard Vaillant le vendredi 13 janvier 2023 de 07h00 à 20h00, par la société Aux Bons Déménageurs 8 allée des Carrières 77090 Collégien

CONSIDERANT que le déménagement au 9 TER B rue Edouard Vaillant nécessite un arrêté de stationnement - *équivalence de 3 places de parking*.

ARRETE :

ARTICLE 1 : La société « Aux Bons Déménageurs » est autorisée à stationner un camion de 3.5T ainsi qu'un monte meuble de 1.2T, d'environ 15 m de long hayon ouvert, en vis à vis du 9 TER B rue Edouard Vaillant sur les 3 places de stationnement signalisées, le 13 Janvier 2023 de 8h00 à 20h00.

ARTICLE 2 : La signalisation conforme à la réglementation par des cocottes, et l'affichage de l'arrêté seront mis en place par nos soins 48 heures avant par panneau d'affichage.

ARTICLE 3 : Ampliation de cet arrêté sera transmise à MM:

- La société « Aux Bons Déménageurs »
- L'Adjudant-Chef du Groupement de Gendarmerie de CHAUMES EN BRIE
- Le Lieutenant des Sapeurs-Pompiers de GUIGNES
- Le Directeur des Services Techniques
- L'ASVP
- S.M.E.T.O.M

Fait à VERNEUIL L'ÉTANG, le 09 décembre 2022

Le Maire,

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Christian CIBIER', written over a white background.

Christian CIBIER

